



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00675

Numéro SIREN : 807 537 063

Nom ou dénomination : MEYO INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2015 sous le numéro de dépôt 1574



B D M
BAKER TILLY

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes



JEAN-FRANÇOIS BÉTHUS
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

DOMINIQUE DA ROS
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

Rapport du Commissaire aux Apports

**SUR LA VALEUR DES APPORTS
DEVANT ETRE EFFECTUES**

PAR MONSIEUR CHRISTOPHE PLA-RODRIGUEZ

**A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
MEYO INVEST**

BDM AUDIT

Société Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel d'Agen

4 place du marché - 47200 Marmande

Tél 05 53 83 45 82 - Fax 05 53 83 68 81 - info@cabinet-bethus.fr

SARL au capital de 10 000 € - N° SIRET 808 804 413 00017 - N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR 58808804413 - Code NAF 6920 Z

Membre indépendant de Baker Tilly France et Baker Tilly International

En exécution de la mission qui nous a été confiée à l'unanimité par les associés de la Société par Actions Simplifiée MEYO INVEST en date du **21 novembre 2014**, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Christophe PLA-RODRIGUEZ dans le cadre de l'augmentation de capital, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 227-1 du Code du Commerce.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur en nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description de l'apport,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur de l'apport.

❖ **PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT**

a) Caractéristiques de la société dont les titres sont apportés

La société AGEN AUTO TRANSPORTS est une Société par actions simplifiée au capital de 155 000 euros divisé 10 000 parts sociales de 15, 50 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Son siège social est situé ZAC de Brimont, lieu dit « Chassies » - 47550 BOE. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 401 951 165 RCS AGEN et représentée par Monsieur Florengio (nommé usuellement Florent) PLA-RODRIGUEZ, Président.

La Société AGEN AUTO TRANSPORTS a été constituée sous la forme de Société Anonyme aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 08 juillet 1995.

Elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée par Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2006.

Elle a pour objet :

- dépannage, remorquage, petites réparations et réparation autos
- transports routiers de marchandises, location de véhicules
- négoce auto
- commissionnaire de transports
- préparation de sites et terrassement, travaux publics

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation

b) **Apporteur**

Monsieur Christophe PLA-RODRIGUEZ,
Né le 20 avril 1981 à Agen (47)
Demeurant 5 Rue Marcel Pagnol 47550 BOE,
De nationalité française,

c) **Société bénéficiaire de l'apport**

La société est une Société par Actions Simplifiée dont l'activité a pour objet :

- l'activité de portefeuille de titres (achats/ventes, propriété et gestion de titres etc...)
- l'activité de société holding animatrice de groupe savoir, la fourniture de toutes prestations administratives, financières, techniques ou commerciales à ses filiales ou sous-filiales, ainsi que l'animation et la coordination de ces dernières,
- la participation directe ou indirecte de la société, dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Son siège social est situé à ZAC de Brimont, lieu dit « Chassies » - 47550 BOE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 807 537 063
RCS AGEN.

Son capital social s'élève à 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Toutes les actions appartiendront à la même catégorie .

❖ **OBJECTIF DE L'OPERATION**

Monsieur Christophe PLA-RODRIGUEZ a voulu procéder à cette opération pour exercer son activité dans un cadre juridique et fiscal mieux adapté.

a) **Description et évaluation des apports**

Monsieur Christophe PLA-RODRIGUEZ apportera à la Société par Actions Simplifiée MEYO INVEST, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les biens ci-après désignés comme suit :

- 1 000 actions de la SAS AGEN AUTO TRANSPORT.

b) Méthode d'évaluation de l'apport

Pour établir la valeur de l'apport, l'évaluation a été réalisée sur la base d'une situation de la SAS AGEN AUTO TRANSPORT arrêtée au 31 décembre 2014.

La valeur des droits sociaux a été évaluée selon une approche forfaitaire inférieure à **l'actif net comptable corrigé**

c) Rémunération de l'apport

La valeur d'apport s'établit globalement à la somme de 50 000 €.

Soit :

Valeur de l'apport des 1 000 parts sociales,

Cinquante mille euros

Ci,

50 000 €

L'apport en nature ci-dessus décrit, évalué à la somme de 50 000 euros, est consenti, moyennant l'attribution aux apporteurs de :

- ⇒ Mille actions (1 000) de la société MEYO INVEST, de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Christophe PLA-RODRIGUEZ.

d) Modalités de l'apport

▪ Propriété - Jouissance :

La société MEYO INVEST bénéficiaire de l'apport, sera définitivement propriétaire desdites actions à compter de la date de l'inscription modificative au RCS, consécutive à l'augmentation de capital. Elle en aura la jouissance à partir du même jour.

▪ Rémunération de l'apport :

Cet apport de titres en pleine propriété sera rémunéré par l'attribution :

Au profit de Monsieur Christophe PLA-RODRIGUEZ, en propres, de 5 000 actions nouvelles émises au pair, soit dix euros (10 €) par action, entièrement libérées, créées par la société MEYO INVEST, bénéficiaire de l'apport.

▪ Effet du contrat :

Sous réserve de la décision collective d'augmenter le capital social par la société MEYO INVEST, le présent contrat ne produira d'effet qu'à compter :

- de l'approbation dudit apport en nature, de son évaluation et de sa rémunération au vu du rapport du Commissaire aux apports ;
- de la réalisation définitive de cette augmentation de capital de MEYO INVEST par sa publication au RCS

▪ Déclarations fiscales :

1. Pour la détermination des plus-values, l'apporteur déclare qu'aucune plus-value n'est attachée à cet apport de titres ; les actions apportées ayant été évaluées pour une valeur inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine de l'apporteur.
2. Les parties affirment sous les peines édictées par la loi que l'attribution des actions ci-dessus correspond à l'intégralité de la rémunération convenue pour le présent apport.

❖ DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

S'agissant de la valeur de l'apport proposée dans le projet de statuts, ces diligences ont consisté à :

- s'assurer de l'existence et de la réalité des actifs apportés ;
- contrôler la valorisation effectuée pour la SAS MEYO INVEST en vérifiant la pertinence des méthodes de calculs de la valeur utilisée et la fiabilité des informations à partir desquelles les calculs ont été opérés ;
- prendre contact et nous entretenir à ce sujet, avec l'expert comptable de la société AGEN AUTO TRANSPORT afin de nous assurer de l'absence d'événements postérieurs susceptibles de minorer la valeur des éléments apportés ;
- prendre connaissance de la situation intermédiaire de la société AGEN AUTO TRANSPORT établie au 31 décembre 2014 ;

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à cinquante mille euros (50 000 euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté par Monsieur Christophe PLA-RODRIGUEZ est au moins égal à la valeur nominale, des actions créées au titre de l'augmentation de capital par la Société par Actions Simplifiée MEYO INVEST, bénéficiaire des apports.

Fait à Marmande

Le 22 avril 2015



Jean-François BETHUS
Commissaire aux Apports